

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six août, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-deux août deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres en exercice : 23**

**Nombre de suffrages : 21**

### **Etaient présents (17) :**

Claude KLEIN, Stéphane KNOLL, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Huguette MALICK, Jacqueline BOUSCH, Jean-Marc STEUER, Thierry KEMPF, Dominique DECKER, Hervé SCHWEITZER, Laetitia DIETSCH, Jean JUNG, Patricia TONNELIER, Valérie BOURGAUD, Thierry GREVIN, Christian VILIMEK.

### **Etaient absents représentés (4)**

Marcelle RIEDEMANN procuration pour Claude KLEIN

Matthieu GRADOUX procuration pour Stéphane KNOLL

Carole DUVAL procuration pour Patrice KALIS

Céline MALICK procuration pour Patricia TONNELIER

### **Etaient absents non représentés (2)**

Claudine KLEIN

Sophie MERTZ

## **ORDRE DU JOUR**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 08.07.2022**
- 2. Département Moselle : convention de partenariat : dispositif des assistants éducatifs germanophones**
- 3. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2022-2023**
- 4. Modification du tableau des effectifs**
- 5. Subvention au titre d'Ambition Moselle pour l'extension de l'école maternelle – autorisation de signature de la convention**
- 6. Guichet unique de gestion des clauses sociales d'insertion – convention avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF)**
- 7. Convention de mise à disposition avec l'association Histoire et Mémoires de Spicheren**
- 8. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 9. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Laetitia DIETSCH est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **1. Approbation de la séance du conseil municipal du 08.07.2022**

Après relecture de l'ordre du jour, et après rectification du point 13, le compte rendu du 8 juillet 2022 est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention.

### **2. Département Moselle : convention de partenariat : dispositif des assistants éducatifs germanophones**

Les partenaires de la Grande Région partagent de très nombreux enjeux communs : sociaux, économiques et culturels, traduits depuis plusieurs années par la mise en oeuvre de multiples projets de coopération transfrontalière.

Ainsi, entre 2016 et 2022, les partenaires réunis au sein du projet Sesam'GR ont proposé la réalisation d'actions communes en temps scolaire et hors temps scolaire, relevant de l'éducation formelle mais aussi non-formelle favorisant à la fois une communauté d'apprentissage ainsi que des environnements propices à l'expérimentation, à la création collective et à l'innovation.

En Moselle, la mise en oeuvre de ces actions s'est faite notamment en coopération avec les collectivités employeurs d'assistants éducatifs de langue allemande intervenant auprès des élèves, en complément des équipes enseignantes, dans les écoles maternelles et élémentaires.

A l'issue du projet Sesam'GR au 28/02/2022 (fin des cofinancements européens), le Département de la Moselle a souhaité maintenir son cofinancement initial (20 %) et prendre en charge la part européenne (18 %), ce qui porte désormais le cofinancement départemental à 38 %.

En conséquence, le Département propose le renouvellement de la Convention de Partenariat du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2022. Elle sera renouvelée de façon tacite pour une durée de 3 ans, sous réserve du vote des crédits par l'Assemblée Départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de Partenariat avec le Département de la Moselle.

### **3. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2022-2023**

Dans le cadre du dispositif «Trilingua» qui lie la Commune et le Département de la Moselle, la somme de 762 € nous est versée au titre de la subvention concernant les frais supportés par l'assistante éducative. Cette somme doit être reversée à l'agent en charge de cette mission à l'école biculturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à mandater la somme de 762 € par mensualités de 63,50 € (sur fiches de paie) à l'agent sur la période allant de septembre 2022 à août 2023.

#### 4. Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu d'un avancement de grade au 01.10.2022, il convient de créer et de supprimer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ de modifier comme suit le tableau des emplois :

##### Création d'un poste

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'accueil en mairie	Adjoint administratif principal 2 <sup>o</sup> classe	C	2	3	TC

##### Suppression d'un poste

Emploi	Grades	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
Agent d'accueil en mairie	Adjoint Administratif	C	1	0	TC

#### 5. Subvention au titre d'Ambition Moselle pour l'extension de l'école maternelle – autorisation de signature de la convention

Vu le dispositif « Ambition Moselle » du Département de la Moselle,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 4 décembre 2020 et 3 décembre 2021 autorisant respectivement le dépôt de la demande de subvention et de ses compléments,

Considérant que le Département sollicite la signature d'un contrat bipartite définissant les modalités de mise en œuvre de l'appui du Département au titre d'« Ambition Moselle » sur la période 2020-2025,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention relatif au dispositif « Ambition Moselle ».

#### 6. Guichet unique de gestion des clauses sociales d'insertion – convention avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (CAFPF)

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2022 proposant à ses communes membres de bénéficier des services du guichet unique et partenarial de gestion des clauses d'insertion dans les marchés publics,

Considérant que la clause sociale d'insertion tend à se développer dans les marchés publics de travaux, de services ou encore de prestations intellectuelles,

Considérant que, à ce jour, l'Etat comme le Département de la Moselle conditionnent leur soutien financier à l'inscription de la clause sociale dans les marchés,

Considérant que la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France (CAFPF) propose à l'ensemble de ses communes membres de pouvoir bénéficier des services du guichet unique intitulé « Cellule Clauses Sociales d'Insertion »,

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal de formaliser les modalités d'intervention du facilitateur dans une convention de coopération d'une durée de 3 ans ci-annexée,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,  
décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'intervention du guichet unique « cellule clauses sociales d'insertion » de la CAFPF dans le cadre des marchés publics passés par la Commune de Spicheren ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération avec la CAFPF ci-annexée.

## **7. Convention de mise à disposition avec l'association Histoire et Mémoires de Spicheren**

Le Conseil Municipal décide de surseoir ce point étant donné que l'association est en cours de régularisation et de modifications de ses statuts.

## **8. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

<b>Date DIA</b>	<b>Adresse/secteur</b>	<b>Bâti/non bâti</b>	<b>Section</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Surface (ares)</b>
05/07/2022	11 Rue Kleinwitz	B	15	658	5,75
06/07/2022	rue de Forbach	NB	5	740	6,79
13/07/2022	Rue des Frênes	NB	27	368	0,18
13/07/2022	82 rue de la Chemiserie	B	5	604	404
21/07/2022	20a rue Nationale	B	8	117, 268, 269,271	8,68
26/07/2022	15 rue de la carrière	B	28	409	7,1
02/08/2022	4 rue de la Vallée	B	11	217	6,58
08/08/2022	108 Rte de Forbach (copro)	B	6	282	2,41

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

## 9. Informations

### •Urbanisme :

N°	DEMANDEUR	ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	DATE	DECISION	NATURE DES TRAVAUX
PC0576592 2V0003	CARMONA TOLEDO Juan Carlos	4 Karl-Schleich Strasse SAARBRUCKEN	Rue du Gl Von François	20/07/ 2022	REFUS	construction d'une résidence secondaire
PC0576592 2V0004	BUSCHBACHER Dieter et Doris	36 rue Kleinwitz	36 rue Kleinwitz	06/08/ 2022	REFUS	carport/abri

PC0576591 150002T01	SCI DS SPICHEREN DETZLER Ulrich	143 Saarbrucker strasse – 66292 Riegelsberg	rue d'Alsting	11/08/ 2022	Accord	Transfert PC SCI ELIFE – 2 immeubles de 3 logements
------------------------	---------------------------------------	---	---------------	----------------	--------	--

- Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être plus présents aux manifestations patriotiques.
- Dossier de modifications sur pylône pour la 5 G disponible en mairie.
- Communauté Agglomération Forbach Porte de France : un rendez-vous a eu lieu en mairie ce jour (vendredi 26 août 2022) avec le vice-président en charge des ordures ménagères et les responsables du service sur l'implantation de conteneurs jaunes (apport volontaire) : on est en attente de réponse suite à notre courrier de juin 2021 et des statistiques des 4 communes « test ».
- Incivilité : réunir la commission de sécurité pour en débattre.
- Eclairage public : il est prévu d'éteindre les lampadaires à certaines heures de la nuit. L'information à la population sera faite en temps et en heure.
- Harmonie Municipale : demande l'achat de 4 timbales, le conseil municipal donne son accord.
- Travaux à l'école maternelle : les salles de classe seront prêtes pour la rentrée.
- Espace Joseph Allmang : un défibrillateur a été installé sur le parvis extérieur.
- Repas des Séniors 2023 : il aura lieu le 26 mars.
- Commission Environnement : il a été décidé de maintenir le concours des maisons fleuries.
- Commission « forêt » : une réunion est prévue en septembre (date à confirmer).
- Visites guidées des Hauteurs de Spicheren : les 3 et 18 septembre.
- Personnes handicapées : il faudrait nommer un référent afin d'être à leur écoute pour leurs apporter aide et soutien.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :  
vendredi 23 septembre 2022 à 18 h 30

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux  
et lève la séance à 19 h 55.

Le Maire, Monsieur Claude KLEIN	La Secrétaire, Mme Laetitia DIETSCH